



Traité Yebamot

Michna 6 - Chapitre 8

סדריס חמה כוהן שנשא בת ישראל, מאכילה בתרומה. רב יוסי ורבי שמעון אומרים, אנדרוגינוס כוהן שנשא בת ישראל, מאכילה בתרומה. רב יהודה אומר, טומטום שנקרע, ונמצא זכר--לא יחלוץ, מפני שהוא כסiris. אנדרוגינוס נשא, אבל לא נישא. רב אלעזר אומר, חייבין עליו סקילה זכר.

Un eunuque de naissance, Cohen, qui a épousé la fille d'un Israélite, lui confère le droit de manger de la Térouma. Rabbi Yossé et Rabbi Chim'on disent : un Cohen androgyne qui a épousé la fille d'un Israélite lui confère le droit de manger de la Terouma. Rabbi Yehouda dit : un être dont on ignore le sexe, qui, à la suite d'une opération, s'est avéré être un mâle, n'a pas besoin de faire 'Halitsa, car on l'assimile à un eunuque. Un androgyne peut épouser une femme mais non se marier avec un homme. Rabbi Eli'ézer dit : si l'on a eu des rapports avec un androgyne, on est passible de lapidation, car c'est comme si l'on avait eu des rapports homosexuels.

Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions

